

SITES SELECTIONNES (1); table typologique

La commune entière constitue un site rural privilégié qui mérite d'être protégé. Certains lieux, dont les noms sont soulignés, retiennent particulièrement l'attention soit par leur valeur esthétique soit parce qu'ils comportent des éléments les rendant dignes d'intérêt (lieu historique, paysage agricole, point de vue, etc...)

VALLEES

- Vallée du Couësnon : région située au Sud d'une ligne La Villaume-Martin/ La Haquenais.
- Vallée du Touru : région située au Nord des Perruches.
- Vallée du ruisseau partant du Champ de la Fosse : région située entre le champ de la Fosse et le Frêne

PAYSAGE RURAL

- au Nord de la Chaîne
- au Cutesson
- au Champ de la Fosse
- au Sud du Frêne
- au Sud de Gelle
- au Sud de la Haquenais
- au Nord de Pont-Notre-Dame

BOIS

- Bois des Hentières

ROUTES ET CHEMINS

- Route départementale 112 : tronçon bordé d'arbres
- Route départementale 22 : voie antique dite "Chemin Châles"
- Voie communale 7 : entre le Meslier et le Bas-Nousset
- Voie communale 8 : entre le Frêne et la Pirotais

- Chemins de terre : chemins d'accès aux vallées
chemin d'accès au Bois des Hentières
chemin d'exploitation au Nord du Pont-Notre-Dame
(cf carte de synthèse pour les autres chemins)

POINTS DE VUE

- Panorama à partir du Bois des Hentières
 - Panorama à partir de la voie communale 7
 - Panorama à partir de la voie communale 8
- (cf carte de synthèse pour les autres points de vue).

- (1) L'intérêt relatif de chacun est matérialisé sur chaque planche photographique par un nombre plus ou moins grand d'astérisques (de 1 à 3) rappelés au niveau du titre en haut de la page.

MONUMENTS SELECTIONNES (1) table typologique

Les édifices dont la liste suit retiennent l'attention soit en raison de leur qualité, soit en raison de leur rareté ou de leur caractère représentatif par référence au patrimoine communal.

Aucun n'a fait l'objet d'une mesure individuelle de protection (N.H. ou I.S.)

Dans la liste qui suit, les édifices aux noms soulignés méritent d'être particulièrement protégés.

ARCHITECTURE RELIGIEUSE

- <u>église paroissiale</u>	Cadastre 1966 : Section B 1, parcelle 16
- ancienne chapelle du Pont Notre Dame	" " : " parcelle 128
- <u>croix du Bourg</u>	" " " "
- <u>croix du Champ de la Fosse</u>	" " " "
- <u>croix de Gelle</u>	" " " A 2 " 499
- <u>croix des Grands Ponts</u>	" " " " "
- <u>croix de la Jeussais</u>	" " " B 2 "
- <u>croix du Pont Notre Dame</u>	" " " B 1 "

ARCHITECTURE RURALE

1) Maisons rurales importantes :

<u>Maison "D" au Bas-Mousset</u>	Cadastre 1966 Section A 2, parcelle 364
<u>Maison "I" à la Chaîne</u>	Cadastre 1966 Section C, parcelle 202
<u>Maison "M" à la Chaîne</u>	Cadastre 1966 (non relevées)
<u>Maison "A" au Gelle</u>	Cadastre 1966 Section A 2, parcelle 496
<u>Maison "B" au Gelle</u>	Cadastre 1966 Section A 2, parcelle 490
<u>Maison "H" à la Goueille</u>	Cadastre 1966 Section A 2, parcelle 275
<u>Maison "B" au Haut-Mousset</u>	Cadastre 1966 Section A 1, parcelle 158

(1) L'intérêt relatif de chacun est matérialisé sur chaque planche photographique par un nombre plus ou moins grand d'astéries (de 1 à 3) rappelés au niveau du titre en haut de la page.

<u>Morne de la Jeunesse</u>	Cadastre 1966 Section B 2, parcelle 685
Maison "B" à la Motte	Cadastre 1966 Section A 2, parcelle 464
<u>Maison "A" au Pont Notre Dame</u>	Cadastre 1966 Section B 1, parcelle 175
<u>Maisons "B 1" et "B 2" au Pont-Notre-Dame</u> ...	Cadastre 1966 Section B 1, parcelle 813
Maison "C" au Pont Notre Dame	Cadastre 1966 Section B 1, parcelle 170
<u>Maison du Presbytère</u>	Cadastre 1966 Section A 2, parcelle 264
<u>Maison "A" au Tertre</u>	Cadastre 1966 Section B 1, parcelle 60
<u>Maison "A" à la Villaume-Martin</u>	Cadastre 1966 Section B 2, parcelles non relevées
<u>Maison "B" à la Villaume-Martin</u>	Cadastre 1966 Section B 2, parcelle 578

2) Maisons rurales mineures :

<u>Maison "A" à la Chaîne</u>	Cadastre 1966 Section C, parcelle 190
<u>Maison "B" à la Chaîne</u>	Cadastre 1966 Section C, parcelle non relevée
<u>Maison "J" à la Chaîne</u>	Cadastre 1966 Section C, parcelle 201
<u>Maison "B" au Tertre</u>	Cadastre 1966 Section B, parcelles 274, 276, 277.

3) Puits

<u>Puits des Notes</u>	Cadastre 1966 Section C, parcelle non relevée
------------------------------	--

4) Four à pain :

Ils sont encore très nombreux dans la commune mais leur disparition complète ne saurait tarder. Il serait souhaitable d'en conserver quelques-uns comme témoins, ceux dont la liste suit étant des exemples parmi d'autres.

Four couvert lié à la maison "C" au Bas-Mousset	Cadastre 1966 Section A 2, parcelle 392
Four couvert lié à la maison "B" à la Chaîne	Cadastre 1966 Section C, parcelles non relevées
Four découvert du Pont-Notre-Dame.....	Cadastre 1966 Section B 1, parcelle 175
Four découvert lié aux maisons "B" au Tertre	Cadastre 1966 Section B 1, parcelle 277

SITES

Les sites sont regroupés sur les planches photographiques suivantes selon leur typologie : vallées, paysages ruraux, bois, routes et chemins.

Les vallées sont décrites dans le chapitre de présentation générale page . Elles ont conservé leurs caractères originaux et méritent d'être protégées et mises en valeur.

Les paysages ruraux varient suivant le relief et les cultures: paysage vallonné et verdoyant au long des ruisseaux affluents du Couënon; paysage plat et verdoyant au long de la rivière du Couënon; paysage monotone de champs labourés au Nord de la R.N. 12, aux environs du Morbihan, du Frêne et de la Chauvette...

Les bois sont épargnés au long des vallées, à l'exception du Bois des Hentières situé sur un sommet d'où l'on découvre un très vaste panorama. L'ensemble mérite d'être protégé et mis en valeur.

Les routes et les chemins figurent sur la carte de synthèse. La route départementale 12 retient l'attention par sa valeur esthétique, la route départementale 22 par sa valeur historique, les voies communales 7 et 8 par les points de vue qu'elles découvrent. Les chemins de terre au caractère agreste et familier sont nombreux; tortueux, bordés d'arbres et d'ajoncs, quelques-uns gagneraient à être mis en valeur.

* *



5/1 - Site de la croix de l'Union.

Le Couësnon et son canal de dérivation, enjambés par deux ponts, forment la limite des communes de la Chapelle-Saint-Aubert et de Vendel.

Large vallée à fond plat.

* * *



7/1 - Site du Pont limitant les communes de la Chapelle-Saint-Aubert, à l'Ouest et de Vendel, à l'Est. Le Couësnon, au cours sinueux, est bordé de peupliers. Large vallée à fond plat s'allongeant en pente douce vers le lit de la rivière. Jusque vers 1863, le franchissement se faisait à gué ; seule une planche favorisait les piétons. A cette époque, les travaux exhumèrent les substructions d'un antique ouvrage gallo-romain (cf. cadastre 1833).

* * *



5/10 et 5/11 - Le ruisseau du Touru se jette au Sud dans la rivière du Couënon. Fond de vallée et versants abrupts sont très boisés. Le site est l'un des plus pittoresques de la commune.

* * *



8/3 - Chemin creux bordé de chênes (abattement du côté gauche) descendant dans la vallée. Il est situé au Nord du hameau du Tertre.



3/9 - Fond de vallée, parcourue par un petit ruisseau bordé en grande partie de saules. Pommiers sur les pentes.



1/10 - Le talus court planté d'arbres feuillus.



5/3 - Le chêne.



9/7 - La barrière.



3/2 - Après avoir traversé le hameau du Sud au Nord, le chemin rural 6 pénètre un paysage rural au relief doux et aux vastes horizons. Les champs sont labourés et limités par de maigres talus plantés d'arbres. La route, modeste et parfaitement intégrée, ménage sur ceux-ci de larges points de vue non altérés.



9/6 - Vallonnement autour du ruisseau du
Touru (1) : vue générale Sud-Est.

Le relief est en ce lieu plus accidenté et plus pittoresque que partout ailleurs dans la commune. Il détermine aussi l'un des plus beaux sites...

Au premier plan : petite dépression à fond boisé (des arbres abattus gisent à terre).

Au second plan : vallée du Touru à fond et versants boisés.

Les sommets, plantés de pommiers, tiennent lieu de près à vaches.

(1) Vallée du Touru = cf. page 14



8/1 et 8/0 - Vue panoramique Sud-Ouest du champ de La Fosse, site de la croix " de main de Jacques ".

Vallonnement autour du petit ruisseau coulant entre les hameaux du Frêne (au Sud-Ouest) et du Tertre (au Nord-Est). On aperçoit, à gauche de la photographie, les premiers toits des maisons du Tertre.

Au premier plan, près plantés de pommiers. Au dernier plan à droite, champs labourés. La protection de la croix " de main de Jacques " sous-entend aussi celle du site.

* *



4/0 - A partir du champ de la Fosse et jusqu'au hameau du Frêne, le relief impose à la voie communale 8 une rapide descente vers le Sud-Ouest. Au Sud du Frêne, il s'adoucit brusquement : le paysage agricole que l'on observe devient celui d'un plateau monotone aux vastes horizons ; sur la photographie le point de vue est dirigé vers l'école, à l'Est. Près plantés de pommiers, au premier plan et champs labourés, au second plan. Les talus ont été arasés.

Lignes d'arbres feuillus à l'horizon.



9/1 - 9/2 - 9/4 - 9/5 - vue panoramique.

Au centre, le hameau de Gelle.

Au premier plan, relief doux.

Au second plan,
collines boisées.

* * *



7/8 - Le chemin de terre qui descend au Couësnon (1) traverse un paysage à relief doux, caractérisé par des champs d'enfilade à talus plantés d'arbres feuillus, par des landes et par un petit bois de résineux.
Les angles de vision sont larges vers l'Est, l'Ouest et le Sud.

*

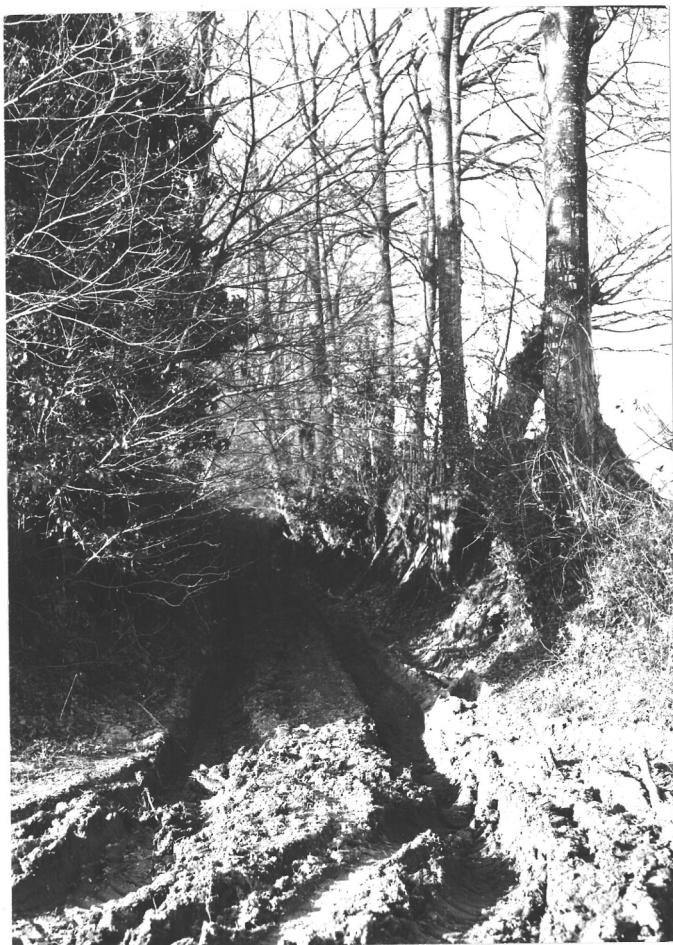


3/3 - A partir de la route nationale 12, la vue se porte au Nord sur un paysage à relief doux, dont la monotonie est brisée par des talus plantés d'arbres. Ceux-ci limitent les prés et forment des lignes à l'horizon. La route elle-même était autrefois bordée de chênes ; seuls quelques-uns subsistent. L'intérêt du site vient de l'angle de vision sur un paysage rural traditionnel.



7/2 - La vallée s'allonge en pente très douce vers le lit de la rivière du Couësnon, à l'Est. Prairies et marécages, arbres aux essences très variées (chênes, peupliers, bouleaux, pommiers...) et landes (ajoncs et genêts).

* * *

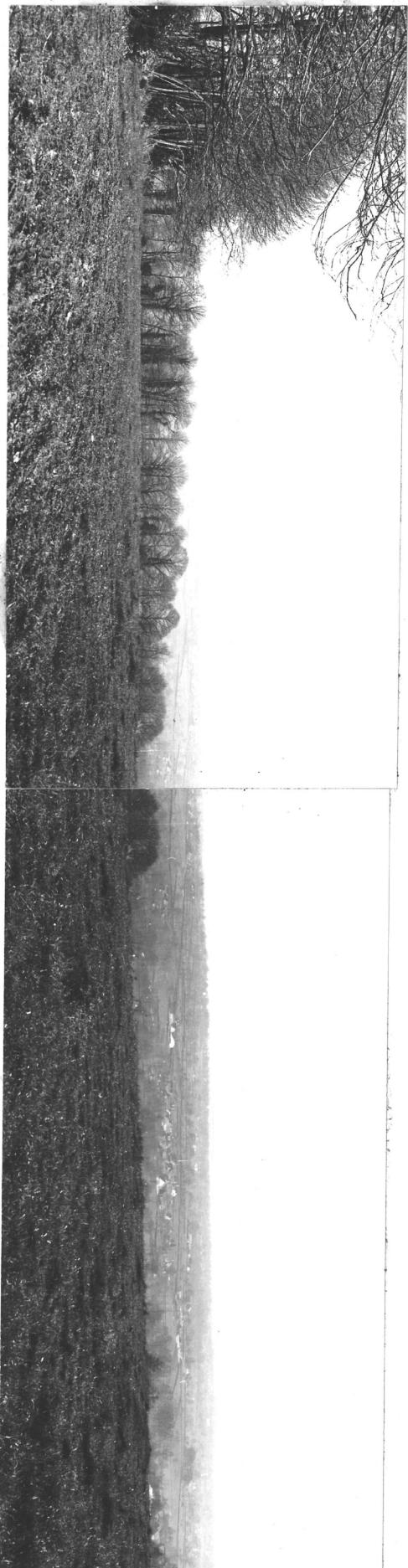


4/2 - Entrée Sud du bois, par un chemin creux bordé de chênes partant de la voie communale 8.



4/9 - Entrée Ouest du bois, par un champ bordant la voie communale 104.

26



4/6 et 4/7 - Points de vue vers le Sud, à partir du bois des Hentieres.

* * *



6/7 - Vue générale Ouest, prise entre les hameaux de la Villaume-Martin et du Pont-Notre-Dame.

Le " chemin Chasles " est un fragment de la voie romaine Jublains-Corseul, réparé à l'époque carolingienne et converti actuellement en route départementale.

Il traverse la commune d'Ouest en Est, desservant la ferme de la Jeussais, les hameaux de la Villaume-Martin et du Pont-Notre-Dame.

Son intérêt historique prime de loin son intérêt esthétique (il était auparavant bordé d'arbres). Le tracé rectiligne de la voie ayant peu de chance d'être modifié est en tout cas une **garantie** pour sa sauvegarde.

Talus arasés et troncs d'arbres abattus, côté gauche de la route.



8/6 - Tronçon bordé de chênes et noisetiers entre les hameaux de Morihan et de Gelle.

La route au tracé rectiligne s'intègre parfaitement dans un paysage rural au relief doux. A travers le rideau d'arbres, la vue se porte au Nord et au Sud, sur des champs limités par des talus et des haies.

Les chênes et noisetiers qui le bordent donnent au tronçon une valeur esthétique qu'il serait très dommage de voir disparaître.... cela d'autant plus que partout ailleurs s'est généralisé l'abattement des arbres.

* * *



7/9 - Vue générale Sud, prise à l'entrée du hameau de la Haguenais.

Goudronné dans sa partie Nord, le chemin rural 1 décrit un coude en traversant le hameau. Il se transforme ensuite en un pittoresque chemin de terre, de moins en moins praticable au fur et à mesure qu'il s'approche de la rivière du Couësnon.

Le chemin est limité par des talus plantés d'ajoncs et jouit de larges points de vue sur un paysage de près et de landes. Le relief est doux.

Chemin et paysage font des lieux situés entre le hameau de la Haguenais et la rivière du Couësnon l'un des plus beaux sites de la commune.

* * *



6/11 - Site de l'ancienne fontaine de dévotion
Notre-Dame-du-Pont, détruite.

Le chemin part du hameau du Pont-Notre-Dame et dessert les champs qui se trouvent au Nord. Rangée de peupliers, à droite, masquant les prairies qui accompagnent la vallée du Couësnon. (1) L'ensemble mérite d'être protégé.

(1) cf. pages 12, 13, 24



7/4 - Entrée du chemin, situé au Nord-Est du hameau de la Haguenais. Le champ auquel il mène domine la vallée du Couësnon.
Talus plantés d'ajoncs et d'arbustes aux essences variées.

* *



8/5 - Entrée du chemin, situé au Sud du tronçon
boisé de la route départementale 112 (1)

Il était auparavant planté d'arbres sur ses deux
côtés. Au premier plan, troncs d'arbres abattus.

* *



6/4 - Ancien chemin, situé au Nord du hameau
et joignant le " CHEMIN CHASLES " à la voie com-
munale 8, au Nord.

Planté d'ajoncs et d'arbustes aux essences variées,
il est actuellement impraticable.